0.a. Objectif

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

0.b. Cible

Cible 6.3 : D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les déversements et en minimisant les rejets de produits chimiques et de matières dangereuses, en réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement le recyclage et la réutilisation sécuritaire à l'échelle mondiale

0.c. Indicateur

Indicateur 6.3.2 : Proportion des plans d'eau dont l'eau ambiante est de bonne qualité

0.d. Série

Sans objet

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

• Au niveau national:

Les valeurs manquantes ne sont pas imputées.

Aux niveaux régional et mondial :

Les valeurs manquantes ne sont pas imputées.